



TIME RUN CHALLENGE VINCI Énergies

24h running de Nantes



13 & 14 mai 2023 Hippodrome - Petit Port

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE



1 – Lieu, date et nature de la compétition

Le 24 heures running de Nantes VINCI Énergies est une course pédestre de 24 heures sur la piste de trotteur de l'hippodrome de Nantes.

Des épreuves de 12h, de 6h et de 1h seront également proposées.

a. Date de l'épreuve :

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.

b. Lieu de l'épreuve :

Hippodrome de Petit Port, boulevard des Tribunes - 44300 Nantes

L'hippodrome sera mis en lumière pour toute la durée de la nuit lors de l'épreuve.

c. Programme des courses

Samedi 13 mai 2023 :

8h00 : Ouverture du site et accès aux tentes individuelles ainsi qu'aux vestiaires pour les individuels.

Retrait des dossards pour les 4 courses

10h00 : Départ du 24 heures de Nantes et du 6 heures.

16h00 : Arrivée du 6 h.

17h00 : Départ du 1 heure marche

18h00 : Arrivée du 1h marche

19h00 : Départ du 1 heure running

20h00 : Arrivée du 1 h running

20h15 : Cérémonie des récompenses du 1 heure et 6 heures.

21h00 : Départ du 12 heures.

Dimanche 14 mai 2023 :

9h00 : Arrivée du 12 h.

10h00 : Arrivée du 24h de Nantes

11h00 : Cérémonie des récompenses du 12 heures et 24 heures de Nantes.

13h00 : Fin de l'événement

2 – Organisateur

Le Time Run Challenge de Nantes VINCI Énergies associant le 24h de Nantes et les courses associées sont une organisation de la société Erik Consulting & Organisation.

Contact: Erik Clavery: 06.50.87.25.74.

Les correspondances peuvent être transmises sur la messagerie suivante : <u>24hrunning@gmail.com</u>

Site internet de l'événement : www.time-run-challenge.com

3 – Conditions de participation

L'épreuve du 24 heures de Nantes est ouverte aux individuels et équipe de 2 ou de 4 à 6 coureurs. Les épreuves de 6 heures et du 12 heures sont ouvertes aux individuels et aux équipes de 2 ou 4 coureurs.

Les épreuves de 1 heure marche et running sont ouvertes aux seuls concurrents individuels.



La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégorie d'âge :

Tous les concurrents individuels et par équipe des épreuves de 6h, 12h et 24h running de Nantes VINCI Énergies doivent être au minimum de la catégorie espoir, soit âgés d'au moins 20 ans (**nés avant le 13 mai 2003**) le jour de la course.

Pour les épreuves de 1h, les concurrents doivent être au minimum de la catégorie cadet, soit âgés d'au moins 16 ans (**nés avant le 13 mai 2007**) le jour de la course.

b – Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation (licence 2019/2020) ;
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

<u>Aucun concurrent ne sera autorisé à prendre le départ du 24 heures de Nantes ou des courses associées sans présentation d'un des documents listés précédemment.</u>

1 Heure Marche:

Pour l'épreuve de 1h marche qui aura lieu en même temps que l'épreuve de 1 heure, les concurrents sont autorisés à participer sans certificat médical.

Il s'agit d'une randonnée loisir qui ne fera office d'aucun classement.

c – Pass sanitaire:



Si le protocole sanitaire l'exige, il peut être demandé à tous les participants et personnes présentes sur le site un pass' sanitaire en cours de validité pour la durée de l'événement ainsi que pour tout autre personne présente sur le site, que ce soit coureurs, accompagnateurs, organisateurs et bénévoles. Les pass' sanitaire sont vérifié avant toutes entrées sur le site.

d – Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscriptions sont de :

1 heure Solo : 10 €uros 1 heure rando sans classement :10 €uros

6 heures Solo : 23 €uros licenciés FFA

25 €uros non licenciés

6 heures duo : 22 €uros par coureur licenciés FFA

24 €uros par coureur non licenciés

6 heures à quatre : 21 €uros par coureur licenciés FFA

23 €uros par coureur non licenciés

12 heures Solo : 50 €uros licenciés FFA

55 €uros non licenciés FFA

12 heures Duo : 45 €uros par coureur licenciés FFA

49 €uros par coureur non licenciés FFA

12 heures à quatre : 40 €uros licenciés FFA

45 €uros par équipe non licenciés FFA

24 heures Solo : 80 €uros licenciés FFA

85 €uros non licenciés FFA

24 heures Duo : 70 €uros par coureur 24 heures de Quatre à Six : 260 €uros par équipe

Ils donnent droit à pour tous les participants à :

- la participation à l'épreuve,
- un lot souvenir pour tous les arrivants,
- dossard.
- ravitaillements proposés,
- animation diverses

Pour le 24h individuel et duo et le 12h individuel à :

- repas

Les inscriptions ne sont validées que lorsque les frais d'inscriptions sont réglés lors de l'inscription sur le site d'inscription <u>www.timepulse.run</u>

e – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

- Mercredi 10 mai 2023 minuit pour les courses de 6h, 12h et 24h
- Samedi 13 mai 2023 à 14h pour la course de 1h ainsi que la randonnée d'1h
- L'épreuve est limitée à 600 participants ou équipes par course. L'organisation ne pourra en aucun cas déroger à cette limite. Ce quota atteint, les inscriptions seront closes.

Aucune inscription ne sera admise sur place sauf pour le 1 heure.

Toutes les inscriptions seront effectuées par le biais du site www.timepulse.run

<u>Tout dossier INCOMPLET sera considéré comme non valide</u>. Seuls les dossiers complets seront traités. Un délai de 15 jours sera accordé afin de compléter le dossier d'inscription via le site d'inscription <u>www.timepulse.run</u>



f – Remboursement - désengagement

Aucun remboursement ne sera admis sauf pour annulation de l'événement. Dans ce cas, un report du dossard pour l'édition 2024 sera proposé.

Si l'événement devait être annulé, le remboursement des frais de dossiers ne pourra être effectués.

L'organisation se donne le droit d'étudier toute rétrocession de dossard. Celui-ci ne pourra se faire quoi qu'il en soit après la date du mercredi 10 mai 2023 à 12h00.

g – Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil dans des conditions optimales de sécurité. Seuls les athlètes handisports pouvant évolués dans des conditions de sécurité optimale seront acceptés.

h – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession de l'autorisation parentale de participation jointe au bulletin d'inscription.

Les mineurs de plus de 16 ans ne sont autorisés que sur l'épreuve de 1 heure.

i – Dossard

L'athlète doit porter visiblement, sur le devant, pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation. Celui-ci ne devra sous aucun prétexte être plié ou découpé.

j – Acceptation du présent règlement

Chaque concurrent inscrit et participant à l'une des épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

4 - Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation se donne le droit d'étudier toute cession de dossard en cas de force majeur de l'inscrit. Celui-ci ne pourra se faire quoi qu'il en soit après la date du mercredi 10 mai 2023 12h00, sur demande de l'inscrit par mail à l'adresse suivante : <u>24hrunning@gmail.com</u>. Le nouvel engagé devra fournir son certificat médical comme indiqué à l'article 3-b du présent règlement.

Le dossard devra être entièrement lisible sur toute la durée de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors running FFA.



b – Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité de l'organisation pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

6 – Règles sportives

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du parcours pour la validation de chacune des boucles.

a – Jury

L'organisation se réserve le droit de sanctionner quiconque sera jugé en infraction vis-à-vis du présent règlement.

Sont officialisées les épreuves de :

- 24 heures de Nantes
- 12 heures
- 6 heures

Afin de valider les performances, les concurrents doivent, le cas échéant, se soumettre aux contrôles anti-dopages mis en place par l'organisation ou l'AFLD.

Tout refus à un contrôle entraînera la disqualification du concurrent. En outre, celui ci pourra être exclus de l'épreuve pour une durée indéterminée.

Le port du dossard doit être porté en permanence afin que les performances soient officialisées. La puce seule permet de valider les tours réalisés. Pour cela, le concurrent doit s'assurer de ne pas le dégrader.

Les coureurs de chaque équipe devront se transmettre le dossard à chaque passage de relais afin de valider les tours réalisés.

Litiges

En cas de litiges sportifs, seul le juge arbitre sera habilité à prendre une décision.

b – Limites horaires

Le temps de course est strictement limité à la durée de l'épreuve sur laquelle le concurrent ou l'équipe est inscrite.

Passés ces délais, les concurrents ne pourrons en aucun cas poursuivre l'épreuve et les performances sont enregistrées au terme de la durée d'épreuve.

En outre, la chronométrie et le jury définit les performances des concurrents.

c – Tenue vestimentaire

Il s'agit d'une course sur laquelle les déguisements sont autorisés. Néanmoins, l'organisation se réserve le droit de refuser toute tenues dégradantes.



Le port de chaussures de course à pied adaptées à l'épreuve est vivement conseillé pour l'intégrité physique des concurrents.

d – Port du dossard

Les concurrents ont l'obligation de porter en permanence leur dossard toujours visible sur la poitrine (y compris la nuit). Le dossard ne doit être ni coupé, ni plié, ni froissé.

1 dossard sera fourni pour chaque concurrent.

1 seul dossard sera fourni par équipe. Le concurrent sur le circuit aura l'obligation de le porter en permanence visible sur la poitrine.

En cas d'arrêt, de mise hors compétition ou de disqualification, le concurrent doit rendre son dossard et la puce associée.

d – Équipe

Chaque équipe dispose d'un seul et unique dossard. Celui-ci fait office de témoin entre les coureurs, et seul le coureur disposant du dossard n'est admis sur la piste.

Des zones de relais sont clairement définies sur site afin que les concurrents d'une même équipe se transmettent le dossard.

Les relais et la distance de ceux-ci sont laissés au libre choix de chacune des équipes.

La distance totale est déterminée à l'emplacement du dernier relayeur au moment de la fin de l'épreuve.

f – Fin des épreuves

Dans la dernière demi-heure, l'organisateur fait la distribution des « témoins » aux concurrents. Ces témoins (marques) sont numérotés et le concurrent récupère la marque au numéro de son dossard.

Pour les épreuves du 24 heures de Nantes, de 12 heures, de 6 heures et de 1 heure, **une minute avant la fin de l'épreuve**, le chronométreur en chef avertit le starter qui tire un coup de pistolet.

Ce premier tir est destiné à prévenir les concurrents que l'épreuve approche de sa fin.

Au moment précis où l'épreuve s'achève, le chronométreur donne le top et le starter tire le coup de pistolet final.

Les concurrents et les personnes désignées marquent l'endroit exact de la position du pied du concurrent au coup de pistolet final. Le concurrent doit alors immédiatement déposer la marque fournie par l'organisation au sol.

La pose du dossard peut également se faire avec la marque. Dans le cas où il y aurait du vent, prendre les dispositions adéquates pour éviter la perte d'informations.

g – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société TimePulse sise à Varades (44) avec un système de puce électronique fixé sur le dossard.

L'édition des résultats est réalisée toutes les heures, est transmise aux officiels et affichées sur le site de l'épreuve et/ou disponible en temps réel sur le site de la société de chronométrie.

Un affichage sur panneau lumineux est disponible pour les athlètes en temps réel à leur passage sur la ligne avec les informations suivantes :

- Place
- Nom et Prénom
- Distance totale parcourue

TIME PRUN
EMALLENGE
LITETING SCORES JOHNSTO

- Temps au tour

Le Port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible par les juges et le chronométreur.

7 – Classements et récompenses

a – Classements

Pour le 24 heures running de Nantes VINCI Énergies, le 12 heures et le 6 heures :

Le classement est effectué sur la distance totale parcourue par le concurrent ou l'équipe entre le signal du départ et le signal de fin de course (soit le nombre de kilomètres correspondant au nombre de boucles complètes parcourues ajoutée à la distance parcourue dans le dernier tour non terminé au terme de l'épreuve).

Les concurrents qui arrêtent avant la fin des 24h, 12h et 6h, à l'exception des disqualifiés, sont classés suivant le nombre de tours complets, enregistré lors du dernier pointage.

Pour les individuels, un classement distinctif sera établi selon les catégories suivantes :

- Scratch Homme
- Scratch Femme
- Espoir Homme
- Espoir Femme
- Senior Homme
- Senior Femme
- Master Homme
- Master Femme

Pour les équipes, un classement distinctif sera établi selon les catégories suivantes :

- Équipe de 2 Hommes 6 heures
- Équipe de 2 Femmes 6 heures
- Équipe de 4 Hommes 6 heures
- Équipe de 4 Femmes 6 heures
- Équipe de 2 Hommes 12 heures
- Équipe de 2 Femmes 12 heures
- Équipe de 4 Hommes 12 heures
- Équipe de 4 Femmes 12 heures
- Équipe de 2 Hommes 24 heures running de Nantes
- Équipe de 2 Femmes 24 heures running de Nantes
- Équipe de 4 à 6 Hommes 24 heures running de Nantes
- Équipe de 4 à 6 Femmes 24 heures running de Nantes

Pour le 1 heure:

Le classement est effectué sur le nombre de tour réalisé. Celui qui a le nombre de tour le plus important est classé devant les autres.

Si le nombre de tour de deux ou plusieurs concurrents est le même, c'est le temps réalisé au dernier passage sur la ligne de chronométrie qui permet de classer les concurrents. Celui ayant le temps le plus faible est classé en premier.

Pour le 1 heure randonnée :

TIME

Aucun classement ne sera réalisé. Cette inscription donne les mêmes droit de lots d'inscription et le plaisir d'évoluer et de partager un moment de partage avec les concurrents des autres épreuves.

Pour les concurrents ne se trouvant pas sur le circuit (uniquement pour raisons médicales ou nécessité absolue) au moment du signal sonore, et n'ayant pas donné leur dossard à l'organisateur pour cause d'abandon, la distance prise en compte est celle enregistrée au dernier passage.

Dans tous les autres cas, ils sont considérés comme « abandon », avec la dernière distance enregistrée.

Un jury Officiel (juges régionaux ou fédéraux running, starter et chronométreurs) veille au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course d'un concurrent peut être prononcée :

- uniquement par les officiels running en cas de non respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.
- uniquement par le service médical, pour mauvaise condition physique constatée.

Les décisions du comité d'organisation ou du directeur de course, en accord avec les Juges arbitres running sont irrévocables.

b – Récompenses

Les classements récompensés sont :

- Scratch femme et scratch homme de chacune des 4 courses. **Seuls les classements scratch seront récompensés**.
- Classement femme et homme/mixte par équipe pour chacune des épreuves

Se référer à l'article 3-d pour les dotations.

c – Primes

Aucune prime ne sera attribuée.

Toutes les récompenses seront sous forme de lots en nature.

d – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur site ainsi que sur le site Internet <u>www.timepulse.run</u>.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites.

8 - Ravitaillements

Un ravitaillement en eau sera proposé sur le parcours.

Un ravitaillement de fin de course, solide et liquide, sera également proposé.

L'organisation n'est responsable que du ravitaillement proposé sur la boucle et clairement identifié.

Chaque concurrent individuel dispose d'une zone de ravitaillement personnelle mise en place par l'organisation.

Les équipes disposent d'une zone au sein de laquelle ils seront autorisés à installer leurs tentes et espaces de repos personnels.



9 – Parcours et sécurité

a - Parcours

La compétition se déroule sur circuit clos et interdit à la circulation totalement sécurisé.

Le 24 heures running de Nantes VINCI Énergies est disputé sur un couloir matérialisé à l'intérieur de la piste de trotteur de l'hippodrome de Nantes, d'une longueur d'environ 1400m et d'une largeur d'environ 10 mètres. La mesure officielle est transmise le matin de la course.

Les courses de 6 heures, 1 heure et 12 heures seront disputés sur un couloir matérialisé à l'extérieur de la piste de trotteur de l'hippodrome de Nantes. La longueur est transmise le matin de la course et la largeur est d'environ 10 mètres.

Les couloirs sont matérialisés par des barrières de police et rubalises.

Des points de traversée sont clairement identifiés. Toutes traversée du parcours est strictement interdite sur un endroit non matérialisé du parcours sous peine de disqualification du coureur ou de l'équipe. Seuls les concurrents du 24 heures de Nantes individuel et équipe sont autorisés à traverser le parcours.

Des espaces de ravitaillement sont mis en place le long de la piste pour les coureurs individuels afin qu'ils disposent leurs ravitaillements et se changent selon leurs souhaits.

Des zones de relais sont clairement identifiées pour les équipes. Seul les coureurs munis d'un dossard seront autorisés sur la piste.

Des sanitaires autonomes sont placés sur la piste entre les deux couloirs, ceux-ci sont exclusivement réservés aux coureurs en course.

b – Personnes autorisées sur le parcours

Les accompagnateurs, pédestre, cycliste ou par tout autre moyen, sont strictement interdit sous peine de disqualification du coureur.

Les coureurs individuels ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte de la piste sur toute la durée de l'épreuve à laquelle il participe, sauf en cas de nécessité absolue, et doit dans ce cas se faire accompagné d'un officiel ou d'un membre du corps médical.

Les coureurs participants par équipe ne peuvent en **AUCUN CAS** servir de lièvre ou accompagner ceux des épreuves individuelles, sous peine de disqualification de l'individuel et de l'équipe fautive.

Ne sont autorisé sur la piste que les coureurs, individuel ou par équipe, munis d'un dossard.

Les équipiers n'étant pas en course sont autorisés uniquement dans la zone de relais mise en place à cet effet. Le dossard sert de témoin et le coureur de l'équipe en course a l'obligation de le porter sur la poitrine.

c – Sécurité des concurrents

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou d'y mettre un terme précocement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

TIME CHALLENGE

TERMS CONSTITUTED

TERMS CONSTITUTED

VINCE

Le dispositif médical mis en place est composé à minima de :

- 1 poste de secours

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues sont susceptible d'être présent sur l'épreuve. Le poste médical se situe directement sur le site.

10 - Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 - Protocole sanitaire

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et de limiter la propagation du virus COVI19, les mesures ci-dessous peuvent être mises en place si cela le nécessite :

- → Test PCR 48h avant le départ du 24h pour coureurs, bénévoles, organisateurs et toutes personnes présentes sur le site (à présenter à l'entrée du site)
- → Jauge maximum fixée à 100 personnes pour la durée de l'événement (pour 20.000m²)
- → Briefing des bénévoles, organisateurs et accompagnateurs des coureurs sur les consignes sanitaires
- → Affichage des mesures barrières à l'entrée et sur le site
- → Identification d'un sens de circulation sur le site afin de gérer les flux et d'éviter les croisements
- → Identification d'un sens de circulation dans le bâtiment vestiaires
- → Port du masque obligatoire sur le site sur toute la durée de l'événement, hormis pour les coureurs
- → Distributeurs de solution Hydro-alcoolique sur le site
- → Distributeurs de solution Hydro-alcoolique à l'entrée des toilettes coureurs
- → Equipe de bénévoles dédiés au respect des mesures sanitaires :
 - → Nettoyage régulier des sanitaires organisation
 - → Nettoyage régulier des sanitaires coureurs
 - → Régulation de l'accès à l'équipement ainsi que dans le bâtiment vestiaire (2 x 2 bénévoles)
 - → Contrôle des règles sanitaires dans l'enceinte du stade
- → Information audio régulière sur la sonorisation du site
- → Les bénévoles et accompagnateur devront se munir de solution Hydro-alcoolique personnelle

La consommation des repas se fait individuellement sans rassemblement de plus de 6 personnes et avec une distanciation de 1,00m minimum entre chaque personne.

